



Compte rendu de l'Assemblée Générale du 10 juin 2022

Destinataires :

Les membres de la section tir à l'arc de l'année 2021 - 2022

Port Jérôme sur Seine, le 10 juin 2022

Membres en 2021 - 2022 :

Membre		Statut	Représentation
Ailinn M.	Excusée		représentée par Yves M.
Althéa V	Excusée		
Amandine L.	Présente		
Amélie B.	Présente		
Anaïs V.	Excusée		
Anthony R.	Présent	Président Adjoint	
Arnaud B.	Excusé		représenté par Damien S.
Aurélien C.	Excusée		
Bénédicte S.	Présente	Trésorière Adjointe	
Caroline G.G.	Présente		
Céline R.	Absente		
Charlotte B.	Absente		
Clarisse G.	Présente		
Claude S.	Excusé		représenté par Thierry M.
Clément B.	Excusé		représenté par Thierry M.
Damien S.	Présent	Trésorier	
Dominique B.	Présent		
Eléonor F.	Excusée		
Eloïse L.	Présente		
Enzo L.	Absent		
Fabrice O.	Présent		
Florentin C.	Présent		
François L.	Présent		
Guy F.	Présent	Président	
Ian M.	Présent		
Jérôme M.	Présent		
Killian T.	Excusé		représenté par Thierry M.

Membre		Statut	Représentation
Lancelot F.	Présent		
Léa H.	Excusée		représentée par Thierry M.
Lénaïque D.	Absente		
Liam L.B.	Absent		
Liloé M.	Excusée		représentée par Yves M.
Lubin D.	Absent		représenté par Thierry
Margaux G.	Présente		
Matt H.	Absent		
Maxence M.	Excusé		représenté par Margaux G.
Maxence P.	Présent		
Mélanie A.	Présente		
Nicolas M.	Présent		
Océane C.	Absente		
Pascal M.	Absent		
Patrice C.	Excusé		représenté par Sylvain G.
Philippe B.	Présent		
Romane S.	Présente		
Stéphane P.	Excusé		
Sylvain G.	Présent	Secrétaire	
Thierry M.	Présent	Entraîneur	
Valérie L.B.	Absente		
Yves M.	Présent		

Les sujets abordés :

Recensement des votants	4
Rapport moral	4
Bilan financier	4
Election des membres du bureau	4
Tarifs des licences 2022 - 2023	5
Remboursement des frais	5
Pré filières	5
Départementales	5
Régionales	5
Les frais remboursés	5
Montant des remboursement kilométriques	6
Inscriptions au concours	6
Evénements	6
Demande de matériel	7
La nouvelle salle	8

Qui fait quoi ?	8
Tir ludique	9
Reprise des entraînements en salle pour l'année 2022 - 2023	9
Rappels des contacts	9
Questions diverses	9
Annexes	11
Annexe 1 - Rapport moral	11
Annexe 2 - Bilan financier 2021 - 2022	12
Annexe 3 - Les frais remboursés	13
Annexe 4 - Montant des remboursements kilométriques	14
Annexe 5 - Les postes du club	16

Recensement des votants

Excusés	Absents	Présents	Représentés	Votants
14	10	25	10	35

Rapport moral

Le rapport moral est lisible en [Annexe 1 - Rapport moral](#)

Bilan financier

Le bilan financier 2021-2022 est lisible [Annexe 2 - Bilan financier 2021 - 2022](#)

Résultat du vote du bilan financier 2021 - 2022 :

Pour	Contre	Ne se prononce pas
35	0	0

Sponsors

La société SOLCERA nous avait proposé de leur faire une demande de sponsoring pour un montant de 1 500 €.

Cette demande a été acceptée. Elle devrait être payée durant le 2nd semestre 2022.

Election des membres du bureau

Suite aux démissions de plusieurs de postes du bureau, de nouvelles élections sont organisées.

Au poste de	a démissionné.e	s'est présenté.e	a été élu.e	Nbre vote
Président	Guy F.	Anthony R.	Anthony R.	35
Président adjoint	Anthony R.	Nicolas M.	Nicolas M.	35
Trésorier	Damien S.	Bénédicte S.	Bénédicte S.	35
Trésorier adjoint	Bénédicte S.	Thierry M.	Thierry M.	35
Secrétaire	Sylvain G.	Sylvain G.	Sylvain G.	35
Secrétaire adjoint	Fabrice O.	Éloïse L.	Éloïse L.	35
Secrétaire adjoint	/	Dominique B.	Dominique B.	35

Le bureau 2022 - 2023 sera donc composé de :

- Anthony RIOULT comme Président et Nicolas METOT comme Président adjoint
- Bénédicte SABLIN comme Trésorière et Thierry MARY comme Trésorier adjoint
- Sylvain GRIPPON comme secrétaire et Eloïse LEROI et Dominique BEAUNE comme secrétaire adjointes

Il est élu pour un mandat de 3 ans.

Tarifs des licences 2022 - 2023

La crise COVID étant terminée, il nous a paru normal de revenir au calcul du tarif des licences d'avant COVID.

Les cotisations de la Fédération Française de Tir à l'Arc et des Comités Régional et Départemental n'étant pas connus, nous devons attendre leur montant pour définir le montant final de la licence 2022 - 2023.

Pour rappel, voici le montant des licences 2019 - 2020 (avant la crise COVID) :

Type de catégorie	Adultes - Compétition	Adultes - Club	Adultes - Sans pratique	Jeunes	Poussins	Convention Handisport	Convention Handisport	Découverte
	(A)	(L)	(E)	(J)	(P)	(H)-F.F.H.	(H)-F.F.S.A	(30/03 au 31/08/2023)
Tarif	106,00 €	91,00 €	76,00 €	70,00 €	56,00 €	8,00 €	26,00 €	23,00 €

Remboursement des frais

Pré filières

Départementales

Les parents fourniront au club le chèque de caution demandé par le Comité Départemental. Le chèque d'inscription émis par le club ainsi que le précédent chèque de caution sera envoyé par le club au Comité Départemental.

Régionales

Les parents fourniront au club le chèque de caution demandé par le Comité Régional. Le chèque d'inscription émis par le club ainsi que le précédent chèque de caution sera envoyé par le club au Comité Régional.

Les frais remboursés

Afin d'éviter les interrogations sur ce qui était ou non remboursé, un tableau définissant les frais remboursés applicables à partir du 1er septembre 2022 a été présenté et mis au vote. Il est lisible en [Annexe 3 - Les frais remboursés](#) et sera mis à disposition des licenciés sur le site internet.

Le tableau en question est visible en cliquant sur le lien suivant :

[Frais remboursés à partir du 1er septembre 2022](#)

Résultat du vote sur la proposition des frais remboursés par le club :

Pour	Contre	Ne se prononce pas
35	0	0

Montant des remboursement kilométriques

Pour favoriser le covoiturage, il a été proposé de modifier les taux de remboursements des frais kilométriques.

Un archer seul en voiture sera remboursé comme avant à 0.05€ / km.

Si un archer fait du covoiturage, il sera remboursé de 0.05 /km + 0.07€ pour le 1er archer qu'il emmène, + 0.08€ pour le 2nd qu'il emmène, + 0.09€ pour le 3ème archer qu'il emmène.

Un tableau récapitulatif des distances et frais kilométriques remboursés a été présenté et mis au vote. Il est lisible en [Annexe 4 - Montant des remboursements kilométriques](#) et sera mis à disposition des licenciés sur le site internet.

Le tableau en question est visible en cliquant sur le lien suivant :

[Frais kilométriques à partir du 1 septembre 2022](#)

Résultat du vote sur le montant des remboursement kilométriques par le club :

Pour	Contre	Ne se prononce pas
35	0	0

Inscriptions au concours

Il a été rappelé que, comme précisé lors de la dernière assemblée générale, chaque compétiteur devra s'inscrire auprès du club organisateur, en lui envoyant sa demande d'inscription et le règlement.

Le remboursement se fera chaque mois auprès du trésorier du club via le formulaire de remboursement disponible sur le site

(<https://csg-tiralarc.fr/infos-du-club/les-documents-a-telecharger/> cf *Feuille de remboursement*).

Evénements

Oril Bolbec

Oril Bolbec a demandé auprès de notre Président Guy F., s'il était possible d'organiser une journée d'initiation tir à l'arc pour leurs collaborateurs le 30 juin 2022 sur 2 sites.

Au vu du peu de temps que nous avons pour organiser cette journée, il a été décidé que nous répondrons négativement à cette demande mais que nous leur laissons la possibilité d'en organiser une autre si nous sommes prévenu bien en amont afin d'organiser la livraison des cibles sur leur site et que nous puissions trouver des bénévoles disponibles en semaine.

Collège Calmette

Le collège Calmette nous a demandé comme chaque année s'ils pouvaient utiliser notre pas de tir et du matériel d'initiation pour leur challenge.

Pour des raisons de rapprochement avec les établissements scolaires, nous avons accepté de leur prêter du matériel d'initiation.

Pour les années suivantes, nous leur demanderons un planning précis de ce genre d'évènement pour préparer au mieux le prêt de matériel.

Safran

Une demande nous a été faite pour utiliser la salle Virmontois et le matériel pour une initiation au tir à l'arc d'une équipe de Safran.

Aucune objection du bureau n'a été levée si une décharge, de chaque personne non licenciée, est signée pour que la responsabilité et l'assurance du club ne soit pas impactée. Il faut bien sûr que les installations soient disponibles ce jour.

Sport en fête

La ville de Port Jérôme Sur Seine organise comme chaque année une grande fête du sport où chaque section sportive peut permettre à chaque personne qui le souhaite d'essayer le sport de son choix. C'est lors de cet événement que nous recrutons beaucoup de nos membres, principalement des jeunes.

Il nous paraît nécessaire d'y participer pour nous faire connaître et remercier la ville de ces subventions.

Elle se déroulera **le dimanche 28 août 2022** en extérieur derrière la salle Virmontois.



Fête médiévale

La ville de Port Jérôme Sur Seine **n'organise pas cette année** la grande fête médiévale.

Cet événement est prévu pour le dimanche 10 septembre **2023** sur notre terrain d'arc.

Nous en reparlerons à la prochaine assemblée générale mais vous pouvez dès à présent mettre un pense bête sur votre agenda...



Demande de matériel

Facturation du prêt de matériel

Il a été proposé de facturer le prêt du matériel en début de la 2nde année.

Afin de ne pas "faire peur" aux licenciés après la 1^{ère} année, il est plutôt proposé que le club achète des flèches pour l'archer à qui le club demandera une participation à cet achat. L'archer sera rendu plus responsable de ces flèches et s'il souhaite quitter le club, le club s'engagera à lui racheter avec une décote.

Le montant de la participation à l'achat des flèches ainsi que la décote annuelle resteront à définir.

Cette proposition est soumise au vote.

Résultat du vote sur la proposition de facturation des flèches pour les 2ème année et plus :

Pour	Contre	Ne se prononce pas
35	0	0

Tentes

Il a été proposé d'acheter de nouvelles tentes (3 minimum).

Les modèles sont à définir...

La nouvelle salle

L'adjoint au sport à la ville de Lillebonne nous a contactés pour obtenir des créneaux pour discuter de l'utilisation de la nouvelle salle sous la piscine de Lillebonne.

Une réunion à la Mairie de Lillebonne a été fixée le **mercredi 29 juin 2022 à 17h** en présence de M. GUILLOUS responsable des sports de Lillebonne et M. LEMAITRE son adjoint. Le bureau sera présent pour définir les créneaux et les règles d'utilisation de la nouvelle salle.

Une question a été posée :

"Est-ce que l'éloignement de cette salle du centre de Port-Jérôme sur Seine ne va pas faire fuir les jeunes ?"

Nous ne pensons pas, car nous essayons justement d'obtenir de nouveaux créneaux pour attirer les jeunes qui ne sont pas disponibles les lundis soirs.

Qui fait quoi ?

Un tableau recensant les actions du club a été rédigé par Anthony R., ce tableau a été expliqué à l'AG (faute de connexion réseau pour le montrer).

Il permet d'affecter des personnes aux différentes tâches recensées (intendance, mise à jour liste concours, etc...).

Une personne devra être choisie pour les inscriptions sur le site de la FFTA.

Si vous êtes intéressés pour participer à la vie du club, n'hésitez pas à lire la définition des postes en [Annexe 5 - Les postes du club](#) ou à nous contacter directement, nous vous expliquerons les différents postes et leurs tâches.



AUJOURD'HUI NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !
OUI NIDÉ IOU

Tir ludique

Pour la saison prochaine, et pour améliorer les liens entre archers, il a été proposé d'organiser :

- un challenge Jaune / 10 courant sur toute l'année (voir [page des archers de Caen](#)).
- un "concours duo" rassemblant par équipes un ancien et un nouvel archer.
- l'attribution des flèches sous la surveillance de bénévoles.

Reprise des entraînements en salle pour l'année 2022 - 2023

Pour les licenciés, la reprise des entraînements se fera le :

lundi 29 août 2022 à partir de 17h00 à la salle Virmontois.

Pour les débutants non licenciés, l'accueil se fera à partir du :

lundi 12 septembre 2022 à 17h00 à la salle Virmontois.

Mise à jour de l'inventaire, un inventaire sera effectué comme tous les ans :

mercredi 31 août 2022 à la salle Virmontois.

Rappels des contacts

Il est demandé à tous d'utiliser les adresses mails suivantes pour contacter :

- le président : president@csg-tiralarc.fr
- le trésorier : tresorier@csg-tiralarc.fr
- le secrétariat : secretariat@csg-tiralarc.fr

Ces 3 adresses permettent de mettre en copie des messages les adjoints au cas où le titulaire serait dans l'incapacité de vous répondre.

Questions diverses

Une question a été posée :

"Est-ce que certaines personnes sont dérangées par les chiens amenés sur le pas de tir extérieur ?"

Les chiens sont acceptés sur le pas de tir extérieur du moment qu'ils respectent les règles suivantes :

- Ils ne doivent pas s'approcher des archers en phase de tir, ni ne dépasser la ligne de tir.
- Ils ne doivent pas déranger les archers par leur aboiement.
- Leurs déjections devront être ramassées par les propriétaires si elles sont dans l'axe des cibles.

Sur demande d'un archer (peur, perturbation, etc...), le chien pourra être remis à sa laisse. Si des manquements à ces règles sont signalés, une interdiction complète des chiens sur le pas de tir extérieur pourra être mise en place.

Merci à tous, en espérant vous revoir bientôt sur les pas de tir !

Le bureau.

Le Président, Guy FASTAMMA

Annexes

Annexe 1 - Rapport moral



Le 10 juin 2022

Assemblée Générale du club CSG TIR A L'ARC

Rapport Moral

Bonjour à toutes et à tous,

D'abord, merci de vous être déplacés pour cette assemblée générale de notre association, afin de démarrer une nouvelle année, la saison 2022/2023.

Cette assemblée générale est spéciale pour moi, car c'est la douzième auquel je participe et la dernière, la treizième sera dirigée par le nouveau président.

J'ai présidé avec passion ce club de Gravenchon, les débuts ont été difficiles en 2010 vue l'ambiance exécrable qui régnait alors à cette époque, j'ai essayé de faire de mon mieux pendant ces 12 ans, je pense que le nouveau président n'aura pas ce problème car l'équipe et l'ambiance est excellente.

Nous avons eu une année moins difficile car la pandémie nous a laissé un peu tranquille.

Nous avons réalisé un championnat régional, d'après le comité régional, d'une très bonne qualité, les 19 et 20 février grâce à l'implication de toutes et de tous.
Nous avons même eu les félicitations du président du basket, ce qui est remarquable.

Je tenais à remercier chaleureusement tous les membres du club qui m'ont accompagné pendant ces 12 années, notamment Patrice et Mumu et bien sûr Thierry qui m'ont aidés et encouragés à passer la première année difficile de mon mandat.

Vous allez voter pour votre nouveau président, un garçon jeune, dynamique et compétent et qui a toute ma confiance, je suis sûr que le club est entre de bonnes mains.

Il est bien entouré par sa femme et les membres du bureau notamment notre secrétaire et trésorier.

J'ai cru comprendre également que notre trésorier voulait passer la main, un nouveau trésorier (re) devra donc être également être élu (e) aujourd'hui.

Pour ma part, je vais rejoindre le club d'Epouville pour la nouvelle saison, plus près de mon domicile.

On se rencontrera sur les pas de tir.

Je souhaite à toutes et tous, une bonne continuation et bon tir.

Amicalement

GUY FASTAMMA

Annexe 2 - Bilan financier 2021 - 2022

BILAN CSG TIR A L'ARC - ANNEE 2021-2022

DEPENSES		Code	Totaux	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
Achat Boissons/Nourriture (Gouter, Sandwichs)		602330	1 193,38 €	-	-	-	53,85	-	960,93	178,60	-	-	-	-	-
Carburant		606140	0,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Petit Equipements Matériels (clés ...)		606300	67,00 €	-	-	-	-	-	67,00	-	-	-	-	-	-
Equipement Sportif non revendu(Matériels archerie pour le club)		606310	1 576,75 €	-	720,11	100,00	-	396,40	360,24	-	-	-	-	-	-
Fourniture Administratives		606400	55,76 €	-	-	-	-	-	55,76	-	-	-	-	-	-
Achats équipements destinés à la revente (Tenues Sportives)		607000	547,00 €	-	-	-	235,00	312,00	-	-	-	-	-	-	-
Location Véhicule		613530	0,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assurances Licences (0,25€/Licenciés)		616000	12,25 €	4,25	5,25	1,50	0,25	0,25	0,25	-	0,25	0,25	-	-	-
Documents Techniques		618300	0,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dons		623000	0,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Publicité/Annonces		623100	0,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coupes/Cadeaux		623400	1 297,20 €	-	-	-	-	295,20	1 002,00	-	-	-	-	-	-
Prime Sportifs		623800	0,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déplacements/Péages (Compétitions, Stages,Ligues ...)		625100	0,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restaurants/Repas/Hotel		625600	418,20 €	-	-	-	-	-	-	-	-	418,20	-	-	-
Assemblée Générale/Bal/Soirées		625700	0,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Timbres/Téléphone/Internet		626000	45,90 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,90	-	-
Services Bancaires		627500	47,50 €	-	-	-	-	-	-	-	47,50	-	-	-	-
Licences Payées Fédération		628100	2 902,50 €	1 122,75	1 144,70	389,10	77,15	62,75	37,75	-	46,55	21,75	-	-	-
Affiliation		628150	20,00 €	20,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements (Inscriptions Concours)		628200	1 783,10 €	-	500,00	-	139,00	22,00	197,00	744,00	84,50	36,00	60,60	-	-
Stage Formation		628300	0,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers (Liquide pour constitution caisse organisation Ligue)		658000	210,00 €	-	-	-	-	-	210,00	-	-	-	-	-	-
Total Dépenses			10 176,54 €	1 147,00 €	2 370,06 €	490,60 €	505,25 €	1 088,60 €	2 890,93 €	922,60 €	178,80 €	476,20 €	106,50 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES		Code	Totaux	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
Solde Trésorerie au 31/08/2021		749000	0,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation Sportifs (Sorties)		706000	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel Revendu		707000	547,00	-	-	-	-	547,00	-	-	-	-	-	-	-
Recettes Organisations Manifestations		708300	2 475,00	-	-	-	-	-	1 590,00	885,00	-	-	-	-	-
Produits Buvettes/Soirées		708800	227,13	-	-	-	-	-	227,13	-	-	-	-	-	-
Subvention CSG		740000	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseil Général/Autres Subventions		742000	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dons Organisation Manifestation		744000	150,00	-	-	-	150,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Billetterie/Entrée Stade		745000	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Licences Encaissées		756100	3 376,00	1 283,00	1 367,00	474,00	92,00	77,00	-	-	59,00	24,00	-	-	-
Pass'Loisir/Pass 76		756101	100,00	-	-	100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits Divers		758000	486,39	-	-	-	-	-	-	400,00	-	86,39	-	-	-
Total Recettes			7 361,52	1 283,00 €	1 367,00 €	574,00 €	242,00 €	624,00 €	1 817,13 €	1 285,00 €	59,00 €	110,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont Cotisation CSG		756200	599,25	210,00	263,05	83,40	14,60	14,00	-	-	12,20	2,00	-	-	-
EXERCICE COMPTABLE au 31/08/2022			-2 815,02 €												
Solde Trésorerie au 31/08/2022			10 021,00 €												

Annexe 3 - Les frais remboursés

* un parent ou un adulte responsable de l'archer mineur

	Inscription		Frais kilométrique		Péages		Hébergement		Repas (veille)		Buvette	
	Archer	Parent *	Archer	Parent *	Archer	Parent *	Archer	Parent *	Archer	Parent *	Archer	Parent *
Concours "dominical"	Oui		Oui		Oui (1)		Non	Non	Non	Non	Non	Non
Championnat Départemental	Oui		Oui		Oui (1)		Oui (2)	Oui (2)	Oui (3)	Oui (3)	Oui (4)	Oui (4)
Championnat Régional	Oui		Oui		Oui (1)		Oui (2)	Oui (2)	Oui (3)	Oui (3)	Oui (4)	Oui (4)
Championnat de France	Oui		Oui		Oui (1)		Oui (2)	Oui (2)	Oui (3)	Oui (3)	Oui (4)	Oui (4)
Challenge par équipe	Oui		Oui		Oui (1)		Oui (2)	Oui (2)	Oui (3)	Oui (3)	Oui (4)	Oui (4)
DR par équipe	Oui		Oui		Oui (1)		Oui (2)	Oui (2)	Oui (3)	Oui (3)	Oui (4)	Oui (4)
Formation	Oui (5)		Oui (5)		Oui (1)(5)		Oui (2)(5)	Oui (2)(5)	Oui (3)(5)	Oui (3)(5)	Oui (4)(5)	Oui (4)(5)
Pré filière Départementale	Oui		Oui		Oui (1)							
Pré filière Régionale	Oui		Oui		Oui (1)							
Réunion CSG			Oui		Oui (1)							
Réunion Comité Départemental			Oui		Oui (1)							
Réunion Comité Régional			Oui		Oui (1)							
Les inscriptions sont remboursées à hauteur de 11 inscriptions dans l'année de la licence (hors Championnat Départemental, Régionaux, France, Challenge par équipe ou DR).		Les frais kilométriques sont calculés dans le tableau "Frais Kilométriques" en fonction du nombre d'archer transportés. Le parent ne peut être considéré comme archer que s'il tire lui-même, ou qu'il a été désigné coach par un membre du bureau ou par l'entraîneur pour cet événement.		(1) voir avec le règlement du CSG si les règlements comptables l'acceptent.		(2) L'hôtel sera remboursé si le greffe est avant 9h sur le mandat et que le temps de trajet (voir tableau "Frais Kilométriques") est supérieur ou égal à 1h30. Le remboursement sera sur facture avec un plafond de 50 € / archer et 50€ pour l'accompagnant d'un archer mineur.		(3) Le repas de la veille du concours sera remboursé si le greffe est avant 9h sur le mandat et que le temps de trajet (voir tableau "Frais Kilométriques") est supérieur ou égal à 1h30. Le remboursement sera sur facture avec un plafond de 15 € / archer et 15€ pour l'accompagnant d'un archer mineur.		(4) Un compte sera ouvert par une personne du bureau ou désignée par le bureau. Cette personne sera en charge de payer la note liée à ce "compte ouvert" en échange d'une facture. Cette personne transmettra au trésorier cette facture pour être remboursée personnellement.		
(5) Les frais engagés par un licencié pour suivre une formation seront intégralement remboursés par le club si le licencié formé utilise cette formation pour le club pendant une durée de 3 ans (qui peuvent être étalés sur une durée de 5 ans).												

Annexe 4 - Montant des remboursements kilométriques

Tarif du remboursement kilométrique

A appliquer lors des déplacements à partir du 1 sept. 2022

Base de remboursement : pour les compétitions 0.05€ / km pour le 1er archer transporté, 0.07€ / km pour le 2nd, 0.08€ pour le 3ème, 0.09€ pour le 4ème. Pour les encadrants et dirigeants 0,183€ / km.

Calcul de la distance : Par le site <https://www.viamichelin.fr/>, en prenant le "Foyer des sports place des marronniers à Notre Dame de Gravenchon" comme point de départ et le nom de la ville comme point d'arrivée. Cette distance sera multipliée par 2 pour l'aller/retour.

Calcul de la durée : Par le site <https://www.viamichelin.fr/>, en prenant le "Foyer des sports place des marronniers à Notre Dame de Gravenchon" comme point de départ et le nom de la ville comme point d'arrivée, et départ un dimanche matin "normal" à 7h00. Ce temps est arrondi au 5min les plus proches.

DESTINATION	KMS	DURÉE	1 ARCHER	2 ARCHERS	3 ARCHERS	4 ET PLUS	ENCADREMENT
AGNEAUX (50)	318	2h10	15,90€	36,57€	62,01€	92,22€	58,19€
ALENÇON (61)	314	2h00	15,70€	36,11€	61,23€	91,06€	57,46€
AMFREVILLE (14)	174	1h15	8,70€	20,01€	33,93€	50,46€	31,84€
AMFREVILLE LA MIVOIE (76)	158	0h55	7,90€	18,17€	30,81€	45,82€	28,91€
ARGENCES (14)	172	1h15	8,60€	19,78€	33,54€	49,88€	31,48€
ARGENTAN (61)	294	1h45	14,70€	33,81€	57,33€	85,26€	53,80€
AUFFAY (76)	110	0h55	5,50€	12,65€	21,45€	31,90€	20,13€
AUMALE (76)	224	1h15	11,20€	25,76€	43,68€	64,96€	40,99€
AVRANCHES (50)	398	2h10	19,90€	45,77€	77,61€	115,42€	72,83€
BANVOU (61)	330	2h15	16,50€	37,95€	64,35€	95,70€	60,39€
BAYEUX (14)	250	1h35	12,50€	28,75€	48,75€	72,50€	45,75€
BEAUMONT LE ROGER (27)	138	1h10	6,90€	15,87€	26,91€	40,02€	25,25€
BERNAY (27)	136	1h10	6,80€	15,64€	26,52€	39,44€	24,89€
BIHOREL (76)	124	1h00	6,20€	14,26€	24,18€	35,96€	22,69€
BRACQUEMONT (76)	164	1h15	8,20€	18,86€	31,98€	47,56€	30,01€
BRÉHAL (50)	402	2h20	20,10€	46,23€	78,39€	116,58€	73,57€
CABOURG (14)	160	1h05	8,00€	18,40€	31,20€	46,40€	29,28€
CAEN (14)	192	1h15	9,60€	22,08€	37,44€	55,68€	35,14€
CARPIQUET (14)	206	1h20	10,30€	23,69€	40,17€	59,74€	37,70€
CHERBOURG (50)	436	2h40	21,80€	50,14€	85,02€	126,44€	79,79€
CONCHE EN OUCHE (27)	184	1h30	9,20€	21,16€	35,88€	53,36€	33,67€
CONDE / NOIREAU (14)	280	1h50	14,00€	32,20€	54,60€	81,20€	51,24€
COURSEULLES / MER (14)	228	1h30	11,40€	26,22€	44,46€	66,12€	41,72€
COUTANCES (50)	392	2h20	19,60€	45,08€	76,44€	113,68€	71,74€
DOMFRONT (61)	344	2h30	17,20€	39,56€	67,08€	99,76€	62,95€
EPOUVILLE (76)	68	0h35	3,40€	7,82€	13,26€	19,72€	12,44€
EVREUX (27)	212	1h15	10,60€	24,38€	41,34€	61,48€	38,80€
FALAISE (50)	218	1h35	10,90€	25,07€	42,51€	63,22€	39,89€
FÉCAMP (76)	76	0h40	3,80€	8,74€	14,82€	22,04€	13,91€
FLERS (61)	304	2h05	15,20€	34,96€	59,28€	88,16€	55,63€
FONTENAY LE MARMION (14)	206	1h20	10,30€	23,69€	40,17€	59,74€	37,70€
GAILLON (27)	200	1h05	10,00€	23,00€	39,00€	58,00€	36,60€
GISORS (27)	258	1h55	12,90€	29,67€	50,31€	74,82€	47,21€
GRAND COURONNE (76)	124	0h45	6,20€	14,26€	24,18€	35,96€	22,69€

GRANVILLE (50)	406	2h25	20,30€	46,69€	79,17€	117,74€	74,30€
HEROUVILLE ST CLAIR (14)	192	1h15	9,60€	22,08€	37,44€	55,68€	35,14€
HOULGATE (14)	146	1h05	7,30€	16,79€	28,47€	42,34€	26,72€
INCARVILLE (27)	164	0h55	8,20€	18,86€	31,98€	47,56€	30,01€
LE GRAND QUEVILLY (76)	144	0h50	7,20€	16,56€	28,08€	41,76€	26,35€
LE HAVRE (76)	78	0h35	3,90€	8,97€	15,21€	22,62€	14,27€
LE NEUBOURG (27)	148	1h05	7,40€	17,02€	28,86€	42,92€	27,08€
LE THUIT SIGNOL (27)	126	0h55	6,30€	14,49€	24,57€	36,54€	23,06€
LES ANDELYS (27)	212	1h20	10,60€	24,38€	41,34€	61,48€	38,80€
LES PIEUX (50)	452	2h50	22,60€	51,98€	88,14€	131,08€	82,72€
LOUVIERS (27)	168	0h55	8,40€	19,32€	32,76€	48,72€	30,74€
LUNERAY (76)	106	1h00	5,30€	12,19€	20,67€	30,74€	19,40€
MERVILLE (14)	170	1h10	8,50€	19,55€	33,15€	49,30€	31,11€
MONTEBOURG (50)	382	2h15	19,10€	43,93€	74,49€	110,78€	69,91€
MONTIVILLIERS (76)	76	0h30	3,80€	8,74€	14,82€	22,04€	13,91€
MONT ST AIGNAN (76)	98	1h00	4,90€	11,27€	19,11€	28,42€	17,93€
MORTAGNE AU PERCHE (61)	302	2h10	15,10€	34,73€	58,89€	87,58€	55,27€
NEUFCHÂTEL EN BRAY (76)	172	1h00	8,60€	19,78€	33,54€	49,88€	31,48€
NOTRE DAME DE GRAVENCHON (76)	0	0h00	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
OFFRANVILLE (76)	142	1h05	7,10€	16,33€	27,69€	41,18€	25,99€
OUISTREHAM (14)	190	1h20	9,50€	21,85€	37,05€	55,10€	34,77€
PAVILLY (76)	84	0h45	4,20€	9,66€	16,38€	24,36€	15,37€
PETIT COURONNE (76)	138	0h50	6,90€	15,87€	26,91€	40,02€	25,25€
PONT AUDEMER (27)	70	0h35	3,50€	8,05€	13,65€	20,30€	12,81€
PONT ST PIERRE (27)	174	1h05	8,70€	20,01€	33,93€	50,46€	31,84€
PREAUX (76)	140	1h10	7,00€	16,10€	27,30€	40,60€	25,62€
RAI (61)	234	1h55	11,70€	26,91€	45,63€	67,86€	42,82€
ROUEN (76)	120	1h00	6,00€	13,80€	23,40€	34,80€	21,96€
SÉES (61)	270	1h45	13,50€	31,05€	52,65€	78,30€	49,41€
ST AUBIN LES ELBEUF (76)	140	0h55	7,00€	16,10€	27,30€	40,60€	25,62€
ST HILAIRE DU HARCOUET (50)	422	2h30	21,10€	48,53€	82,29€	122,38€	77,23€
ST JEAN LE BLANC (14)	272	1h50	13,60€	31,28€	53,04€	78,88€	49,78€
ST LO (50)	314	2h05	15,70€	36,11€	61,23€	91,06€	57,46€
ST MARTIN EN CAMPAGNE (76)	176	1h20	8,80€	20,24€	34,32€	51,04€	32,21€
ST NICOLAS D'ALIERMONT (76)	164	1h20	8,20€	18,86€	31,98€	47,56€	30,01€
ST PIERRE / DIVES (14)	178	1h15	8,90€	20,47€	34,71€	51,62€	32,57€
ST ROMAIN DE COLBOSC (76)	40	0h25	2,00€	4,60€	7,80€	11,60€	7,32€
ST SEBASTIEN DE MORSENT (27)	222	1h20	11,10€	25,53€	43,29€	64,38€	40,63€
ST VALERY EN CAUX (76)	96	0h50	4,80€	11,04€	18,72€	27,84€	17,57€
SOTTEVILLE (76)	124	1h00	6,20€	14,26€	24,18€	35,96€	22,69€
VERNON (27)	230	1h15	11,50€	26,45€	44,85€	66,70€	42,09€
VERSION (14)	212	1h20	10,60€	24,38€	41,34€	61,48€	38,80€
VIEUX ROUEN SUR BRESLE (76)	228	1h25	11,40€	26,22€	44,46€	66,12€	41,72€
VILLEDIEU LES POÊLES (50)	352	1h55	17,60€	40,48€	68,64€	102,08€	64,42€
VILLERS / MER (14)	130	1h00	6,50€	14,95€	25,35€	37,70€	23,79€
YERVILLE (76)	72	0h35	3,60€	8,28€	14,04€	20,88€	13,18€
YVETOT (76)	46	0h25	2,30€	5,29€	8,97€	13,34€	8,42€

Annexe 5 - Les postes du club

Définition des postes	
Membres Élus	
Président	Il est responsable de ce qui se passe au sein du club et représente le club dans les instances extérieures au club (Assemblées Générales du CSG, du Département, de la Région, réunion de la ville et du CSG).
Vice Président	Il assure le remplacement du Président dans ses fonctions.
Trésorier	Il assure le suivi de la comptabilité du club et doit rester en relation avec le trésorier du CSG. Il délivre les chèques de remboursement des notes de frais des licenciés en s'assurant que celles-ci respectent les règles établies dans le règlement intérieur.
Trésorier adjoint	Il assure le remplacement du Trésorier dans ses fonctions.
Secrétaire	Il assure le suivi de la documentation administrative du club (Compte rendu des AG, des réunions internes), il gère les échanges avec les instances extérieures. Il assure la cohérence des informations fournies à la FFTA. Il gère les labellisations du club.
Secrétaire adjoint	Il assure le remplacement du Secrétaire dans ses fonctions.
Postes nécessitant un diplôme	
Entraîneur	
Entraîneur formation	
Postes bénévoles	
Gestionnaire Concours	Il crée et tient à jour un calendrier des concours et championnats. Il communique aux licenciés les différents mandats dès leur émission.
Gestionnaire Matériel	Il assure le suivi du matériel lié au tir à l'arc. Il gère dans un document tenu à jour le suivi des prêts, et leurs retours. Il peut demander le remplacement de matériel vétuste auprès du bureau.
Gestionnaire Communication	Il diffuse les informations aux licenciés et anime les réseaux sociaux (Facebook, Discord) ainsi que le site du CSG. Il peut aussi gérer la communication auprès des médias extérieurs (services com de la ville, journaux locaux, radio, etc).
Intendant	Il assure le suivi des "actifs" du club (boisson, matériels autre que lié au tir à l'arc). Il peut demander l'achat de nouvel "actif" pour assurer les stocks.
Gestionnaire événement	Il propose et assure le suivi des événements internes, comme par exemple des challenges, concours, sorties extérieures, repas, etc.